

MODALITES D'ORGANISATION DES COURS DE PRATIQUE ARTISTIQUE ET DES STAGES THEMATIQUES PENDANT ET HORS VACANCES SCOLAIRES DE POLARIS - CENTRE D'AR

ARTICLE 1 : Inscription

Les inscriptions se font à l'accueil du centre d'art contemporain, sis Place Patricia Tranchand – 13800 Istres, aux heures et jours d'ouverture de l'équipement.

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent document sera remis aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur et devra être signé.

Toute inscription, dont les droits n'auront pas été acquittés, ne sera pas valide et l'entrée au cours sera refusée à l'élève.

ARTICLE 2 : Horaires

Cours de pratique artistique :

- Lundi de 17h30 à 18h30 pour les élèves de 6 à 10 ans.
- Mardi de 14h00 à 16h30 pour les élèves de 18 ans et plus.
- Mardi de 18h00 à 20h30 pour les élèves de 15 à 17 ans.
- Mercredi de 14h00 à 16h00 pour les élèves de 11 à 14 ans
- Mercredi de 18h00 à 20h30 pour les élèves de 18 ans et plus.

Il est demandé aux élèves de respecter rigoureusement les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours de pratique artistique.

ARTICLES 3 : Tenue vestimentaire

Il est conseillé aux élèves de prévoir une tenue vestimentaire appropriée à la pratique des Arts visuels. Le Centre d'art décline toute responsabilité en cas de tâches ou autres dégradations sur vêtements et chaussures.

ARTICLE 4 : Modalités de remboursement des cours de pratique artistique hors vacances scolaires

Toutes inscriptions commencées ne donneront lieu à aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit, à l'exception des cas tels que : accident corporels, décès, maladie de longue durée dûment justifiés.

Toutes inscriptions non débutées pour des raisons médicales, pourront faire l'objet d'un remboursement sur demande expresse auprès du Président du Conseil de territoire Istres-Ouest Provence, accompagné d'un justificatif.

ARTICLE 5 : Absence des intervenants

Le Centre d'art s'engage en cas d'absence de l'intervenant à prévenir les parents et les participants pour le report ou l'annulation des cours.

ARTICLE 6 : Droit à l'image et autorisation de diffusion

Dans le cadre des cours de pratique artistique, le formulaire annexé (annexe 1) au présent document est à remplir et à signer obligatoirement par les représentants légaux du mineur ou par l'élève majeur.

ARTICLE 7 : Condition de fonctionnement des cours de pratique artistique et des stages thématiques

Pour assurer le bon déroulement des cours de pratique artistique, le nombre de participants sera limité à 10 personnes maximum par tranche d'âge.

Toutefois si les inscriptions sont inférieures à 3 participants par tranche d'âges, les cours ne seront pas dispensés.

Pour assurer le bon déroulement des stages thématiques le nombre de participants sera limité à 12 personnes maximum.

ANNEXE 1
AUTORISATION LIEE AU DROIT A L'IMAGE ET A SA DIFFUSION
(Personne photographiée mineur)

OBJET : Autorisation de photographeur, filmer, exploiter et diffuser l'image

Dans le cadre des cours et/ou ateliers organisés par les services du Conseil de Territoire, l'élève mineur ou majeur ci-après désigné peut-être photographié, filmé ou enregistré. Par ailleurs, les créations artistiques peuvent également être amenées à être exposées et diffusées.

-S'agissant de la réalisation de photographies et d'enregistrements vidéographiques de l'élève mineur ou majeur, il convient de préciser que : sous réserve de préserver l'intégrité des élèves et à condition que les fichiers informatiques contenant les photographies et enregistrements aient fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la commission nationale informatique et liberté (CNIL), le Conseil de Territoire sollicite un accord écrit des représentants légaux de l'élève mineur ou de l'élève majeur autorisant ses services à reproduire et diffuser les dites photographies ou enregistrements vidéographiques en vue de leur reproduction et diffusion pour des outils de communication sur tous supports (site internet, papier, télévision). La présente autorisation est sollicitée sans contrepartie financière, pour une durée d'un an à compter de la date présente sur l'autorisation.

-s'agissant de la création de formes originales (dessin, écrit, photographie et réalisation diverses et variées) réalisées par l'élève mineur ou l'élève majeur dans l'enceinte des services du Conseil de territoire, le Conseil précité sollicite une autorisation sans contrepartie financière relative à l'utilisation des dites créations à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique et éducatif et à leur communication au public, par toutes voies de diffusion aux fins d'expositions, d'information et de promotion (plaquette, flyer, site internet).

1/ Autoriser la prise et réalisation d'enregistrements vidéographiques :

Nous, représentants légaux de l'élève mineur ou majeur, soussignés,

NOM.....PRENOM.....

...

Demeurant

.....
.....
.....

j'autorise

je n'autorise pas

Et

NOM.....PRENOM.....

.....

Demeurant

.....
.....
.....

j'autorise

je n'autorise pas

Le Conseil de territoire, dans le cadre des activités qu'il organise à destination des jeunes publics à photographier ou à filmer l'image de l'élève mineur ou majeur ci-après désigné,

NOM.....PRENOM.....

.....

Demeurant

.....
.....
.....

2/ Autoriser l'exploitation et la diffusion de l'image de l'élève mineur ou majeur, ainsi que des créations de formes originales réalisées en atelier et/ou en cours par l'élève mineur ou majeur sus-désigné :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom,

Nous, représentants légaux de l'élèves mineur ou majeur, soussignés,

NOM.....PRENOM.....

J'autorise

Je n'autorise pas

Le Conseil de Territoire, dans le cadre des activités qu'il organise à destination du public, à utiliser l'image de l'élève mineur ou majeur sus nommé, c'est-à-dire à fixer, reproduire, exposer et communiquer, à titre gratuit et non exclusif, la ou les photographies, enregistrements vidéographiques représentant l'élève mineur ou l'élève majeur, ainsi que les créations réalisées en atelier, en cours de pratique artistique ou stages thématiques, pris dans le cadre de la présente.

Les photographies ne pourront en aucun cas être exploitées à titre commercial. Elles ne pourront être exploitées et utilisées directement, que par le Conseil de Territoire, sous toute forme et tous supports connus.

Elles ne pourront en aucun cas être cédées à des tiers.

Le Conseil de Territoire, bénéficiaire de la présente autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, enregistrements vidéographiques et créations réalisées par l'élève mineur ou majeur susceptibles de porter atteinte à sa vie privée ou à sa réputation ni d'utiliser les photographies, objet de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Le Conseil de Territoire s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à notre disposition un justificatif à chaque parution des photographies, enregistrements vidéographiques et créations originales de l'élève mineur ou majeur sus -désigné sur simple demande de notre part.

A tout moment et même après accord, il nous sera possible de nous opposer à la diffusion de l'image, des enregistrements vidéographiques et des créations réalisées de l'élève mineur ou majeur sus désigné. Au moyen d'un écrit adressé à l'attention du Président du Conseil de territoire.

Nous garantissons ne pas être liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Enfin, nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et renonçons à prétendre à une quelconque rémunération pour l'exploitation des droits visés dans la présente.

Fait à Le.....

Signature des présentent légaux de l'élève mineur ou l'élève majeur

Précédées des noms et prénoms :

Père

Mère

Élève Majeur

**Annexe 2 : Autorisation de sortie pédagogique dans le cadre des cours de pratique artistique
et des stages thématiques pendant et hors vacances scolaire de Polaris - Centre d'art**

Je soussigné(e)responsable légal(e) de l'élève

autorise l'équipe pédagogique du Centre d'art à pratiquer des cours à l'extérieur.

J'autorise, par la présente, le responsable de la sortie à prendre toute initiative en cas d'accident.

Je certifie par ailleurs avoir conclu un contrat d'assurance pour couvrir ou faire couvrir l'élève désigné(e) ci-dessus.

En l'absence d'autorisation et d'assurance, l'élève ne participera pas à la sortie.

Lu et approuvé,

Signature du responsable légal(e) :

Merci de rappeler vos coordonnées :

Téléphone du domicile : Portable de l'élève :

Portable du père : Portable de la mère :

Personnes à prévenir en cas d'urgence (à remplir obligatoirement)

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant (grands-parents, voisin) :

Téléphone :

Domicile : Portable :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant (grands-parents, voisin) :

Téléphone :

Domicile : Portable :

Annexe 3 : Fiche d'inscription aux cours de pratique artistique

Pièces à fournir pour toute inscription :

- Fiche d'inscription complétée,
- Fiche d'autorisation de sortie complétée pour les mineurs,
- Fiche d'autorisation du droit à l'image et autorisation de diffusion,
- Modalités d'organisation des cours,
- Le règlement des cours en chèque ou en espèces.

Élève

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../.....

Adresse si différente du représentant légal :

.....
.....

Inscription au cours de pratique artistique merci de cocher la case correspondante :

Lundi de 17H30 à 18H30 pour les 6/10 ANS

Mardi de 14H à 16H30 pour les 18 ANS et +

Mardi de 18H à 20H30 pour les 15/17 ANS

Mercredi de 14H à 16H30 pour les 11 /14 ANS

Mercredi de 18H à 20H30 pour les 18 ANS et +

Mode de règlement : Chèque Espèce

Responsables légaux : Père Mère Tuteur légal Élève majeur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Domicile : Professionnel : Portable :

Adresse courriel :

.....

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

En cas d'urgence :

J'autorise les responsables des ateliers, des cours de pratique artistique et des stages thématiques à prendre toutes les mesures nécessaires pour

L'Enfant mineur : ou l'élève majeur :

En cas de transport par les pompiers, vers quel établissement hospitalier, souhaitez-vous que votre enfant soit dirigé :

Clinique d'Istres

Hôpital de Martigues

Autre personne à prévenir en cas d'urgence (à remplir obligatoirement)

Nom.....Prénom.....

Lien avec l'enfant (grands-parents, voisin):

Téléphone : Domicile :.....Portable :.....

Personne habilitée à récupérer l'enfant à la sortie du cours

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Domicile : Portable :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :
.....

Prénom :

Téléphone :

Domicile : Portable :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

.....

Domicile : Portable :

Lien de parenté avec l'enfant :

NOM ET SIGNATURES

Je soussigné(e), Monsieur, Madame

.....responsable légal(e)

De l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à Le

Signature :